

ACTION URGENTE

UNE JOURNALISTE DÉTENUE POUR DES ACCUSATIONS FORGÉES DE TOUTES PIÈCES

Le 31 août 2019, la police marocaine a arrêté la journaliste Hajar Raissouni, soupçonnée d'avoir avorté, malgré l'absence de preuves étayant cette accusation. Elle a été arrêtée alors qu'elle quittait un cabinet médical à Rabat, en compagnie de son fiancé. Le médecin et deux membres du personnel médical ont aussi été arrêtés le même jour. Hajar Raissouni et ces quatre personnes sont maintenus en détention. Leur procès s'ouvrira le 16 septembre.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc Saad-Eddine El Othmani

Palais royal Touarga

Rabat

10070

Fax : +212537771010

Monsieur le Chef du Gouvernement,

Le 31 août 2019, alors que la journaliste **Hajar Raissouni** et son fiancé sortaient de la clinique d'un médecin dans la capitale Rabat, six policiers en civil (dont l'un tenait un appareil photo) ont demandé à Hajar si elle avait subi un avortement. Ils ont alors interpellé Hajar Raissouni, son fiancé, le médecin et deux membres du personnel médical employés de la clinique. Selon l'avocat d'Hajar Raissouni, Saad Sahli, aucun élément de preuve ne fait état d'un avortement dans le rapport médical. Ces cinq personnes sont en butte à des accusations infondées : Hajar Raissouni est inculpée d'avoir recouru à un avortement, tandis que son fiancé est inculpé de corruption et d'avoir pris part à la réalisation d'un avortement. Son médecin est accusé de pratiquer régulièrement des avortements et ses employés d'avoir participé à un avortement. Tous les cinq risquent jusqu'à un an de prison. Hajar Raissouni et les quatre autres accusés sont maintenus en détention dans l'attente de leur procès prévu le 16 septembre, semaine au cours de laquelle Hajar Raissouni et son fiancé avaient prévu de se marier.

Le 4 septembre, elle a adressé depuis la prison une lettre à son journal Akhbar al Yaoum. Elle écrit que, pendant sa détention, elle a été interrogée sur ses textes politiques, sur l'un de ses collègues d'Akhbar al Yaoum et sur des membres de sa famille, dont son oncle Ahmed Raissouni, théologien de renom et ancien président du Mouvement de l'unicité et de la réforme (MUR), considéré comme l'un des principaux mouvements islamiques au Maroc. Ces informations font craindre que l'arrestation d'Hajar Raissouni ne soit motivée par des considérations politiques et liée à son travail de journaliste. En mai 2019, Hajar Raissouni a publié une série d'entretiens avec Ahmed Zefzafi, le père de Nasser Zefzafi, chef de file du mouvement de contestation Hirak El Rif. Elle a également publié des articles critiquant les autorités marocaines.

Je vous demande par conséquent de libérer immédiatement et sans condition Hajar Raissouni, son fiancé et les trois autres personnes détenues dans le cadre de cette affaire, car cette détention est une violation flagrante de sa vie privée et de ses autres droits fondamentaux. Je vous demande également de veiller à ce qu'elle soit détenue – dans l'attente de sa libération – conformément à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus. Enfin, je vous invite à réformer les lois qui violent les droits des femmes, notamment les droits à l'autonomie individuelle et corporelle, à la non-discrimination, au respect de la vie privée et à la santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du Gouvernement, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLÉMENT D'INFORMATION

Aux termes de la législation du Maroc, les relations sexuelles hors mariage constituent une infraction pénale. L'avortement est également interdit en toutes circonstances, sauf lorsque la santé de la femme enceinte est en danger et que son mari est d'accord. Cependant, au regard du droit international, les femmes ont droit à l'autonomie corporelle et personnelle, qui comprend la liberté de prendre leurs propres décisions en matière de sexualité et de procréation. La criminalisation de services de santé dont seules les femmes ont besoin, tels que l'avortement, représente une discrimination liée au genre. Ce cas rappelle une nouvelle fois la nécessité urgente d'abroger les lois marocaines rendant les relations sexuelles hors mariage et l'avortement passibles de poursuites pénales. Ces dispositions portent atteinte aux droits des femmes, notamment aux droits à l'autonomie corporelle et personnelle, à l'absence de discrimination, au respect de la vie privée et à la santé.

Au Maroc, des journalistes et des défenseurs des droits humains sont passibles de peines de prison pour avoir exprimé leurs opinions de manière pacifique. Le ministère public utilise des chefs d'accusation disproportionnés et inappropriés liés à la sécurité en s'appuyant sur des articles de la législation antiterroriste et du Code pénal. Taoufik Bouachrine, rédacteur en chef d'*Akhbar al Yaoum*, le journal qui emploie Hajar Raissouni, a été condamné à 12 ans de prison à la suite d'accusations motivées par des considérations politiques en novembre 2018.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 octobre 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Hajar Raissouni (elle)